

Image not found or type unknown



Compte de répartition - montant par héritiers

Par **liloue**, le **26/10/2011** à **12:57**

Bonjour,
Sucession suite au décès de mon père.
Actif net 115.000 €
Régime de la communauté, ma mère obtient la moitié plus le quart, mais elle a 81 ans et nous sommes 4 enfants issus d'un même lit.
A combien se monte notre part.
Merci de bien vouloir m'indiquer non pas la part en fraction mais en en euros.
Merci beaucoup.

Par **mimi493**, le **26/10/2011** à **13:10**

ça dépend s'il y a testament, donation au dernier vivant, des enfants d'un autre lit, de l'option prise par votre mère